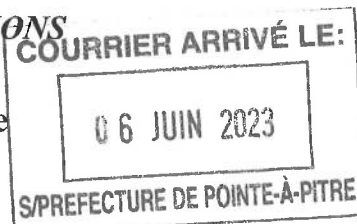


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du mercredi 24 mai 2023



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le mercredi 24 mai à 9h00, s'est tenue, la réunion du Conseil d'Administration (dûment convoquée), dans la salle des délibérations, de l'Hôtel de ville, sous la présidence de madame MOLIA Sandra, vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<p><i>Date de la convocation : 28/04/2023</i> <i>Nombres de membres : 17</i> <i>En exercice : 17</i> <i>Présents : 09</i> <i>Votants : 13</i> <i>Procuration : 04</i></p>	<p><u>Présents :</u> Mmes MOLIA Sandra - MONTOUT Liliane - HERMANNE Liliane - BROSSEAU Victorine - BAHADOUR Caroline - LOUISERRE-MEZENCE Laurie - CLARAC Elodie - VIROLAN Jocelyne - SAME MOLIA Anita</p> <p><u>Excusées :</u> <u>M. :</u> CORNET Cédric Mmes : PAULON Nina (<i>mandataire MONTOUT Liliane</i>) - JOAB Carole - (<i>mandataire BAHADOUR Caroline</i>) - URBINO France-Ena (<i>mandataire MONTOUT Liliane</i>)</p> <p><u>Absents :</u> M. BARBIN Teddy- FRAIR Jules Mmes : THELEMAQUE Sonia - JEAN ELIE Isabelle</p>
---	---

Délibération N°CA-2023-3S-CCAS-13

**APPROBATION DE L'ORGANISATION DU CCAS
ET ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°CA-2021-1S-CCAS-01 du 28 janvier 2021 portant adoption du projet d'administration du CCAS ;

Vu la délibération n°CA-2021-4S-CCAS-25 en date du 13 décembre relative à l'approbation de l'organigramme du CCAS ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 28 avril 2023 ;

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation actuelle aux enjeux auxquels fait face le CCAS (renforcement de la transversalité...);

Considérant la volonté de renforcer la lisibilité de l'organisation du CCAS pour tous ;

Après discussion,

***Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
DECIDE***

- Article 1 :** D'émettre un avis favorable quant à la nouvelle organisation des services, telle que présentée aux membres du Conseil d'administration au travers du nouvel organigramme des services du CCAS du Gosier (comme joint en annexe) applicable à compter du 1^{er} août 2023.
- Article 2 :** D'abroger la délibération n°CA-2021-4S-CCAS-25 en date du 13 décembre 2021 portant modification de l'organigramme général des services du CCAS du Gosier à compter du 1^{er} août 2023.
- Article 3 :** Le Président, la directrice générale des services, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

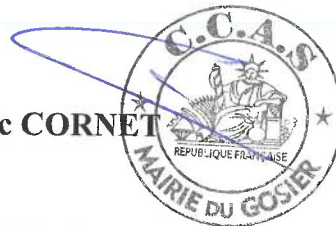
*Délibération adoptée à la majorité
des membres présents*

**Fait et délibéré à Gosier,
le 24 mai 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,**

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le**

Et publication ou notification le

Cédric CORNET



COURRIER ARRIVÉ LE:

06 JUIN 2023

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Proposition d'organigramme des services du CCAS du Gosier

